

Accélérer la croissance verte inclusive par l'innovation numérique basée sur l'agriculture en Afrique de l'Ouest (AGriDI)

Appel à propositions
Webinaire d'informations
18 mai 2021



Introduction

AGriDI est :

1. un projet axé sur l'innovation fournissant des subventions et une assistance technique ayant pour but de stimuler l'adoption de solutions numériques agro-alimentaires en Afrique de l'Ouest.
2. financé par le Fonds d'innovation ACP de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) financé par l'Union européenne.



La source: <https://www.ecowas.int/member-states/>

Introduction...

AGriDI est mise en œuvre par :



en collaboration avec :



Introduction...

Objectif

- Améliorer la croissance verte inclusive grâce à des innovations numériques basées sur l'agriculture, en particulier pour les femmes et les jeunes agriculteurs en Afrique de l'Ouest.

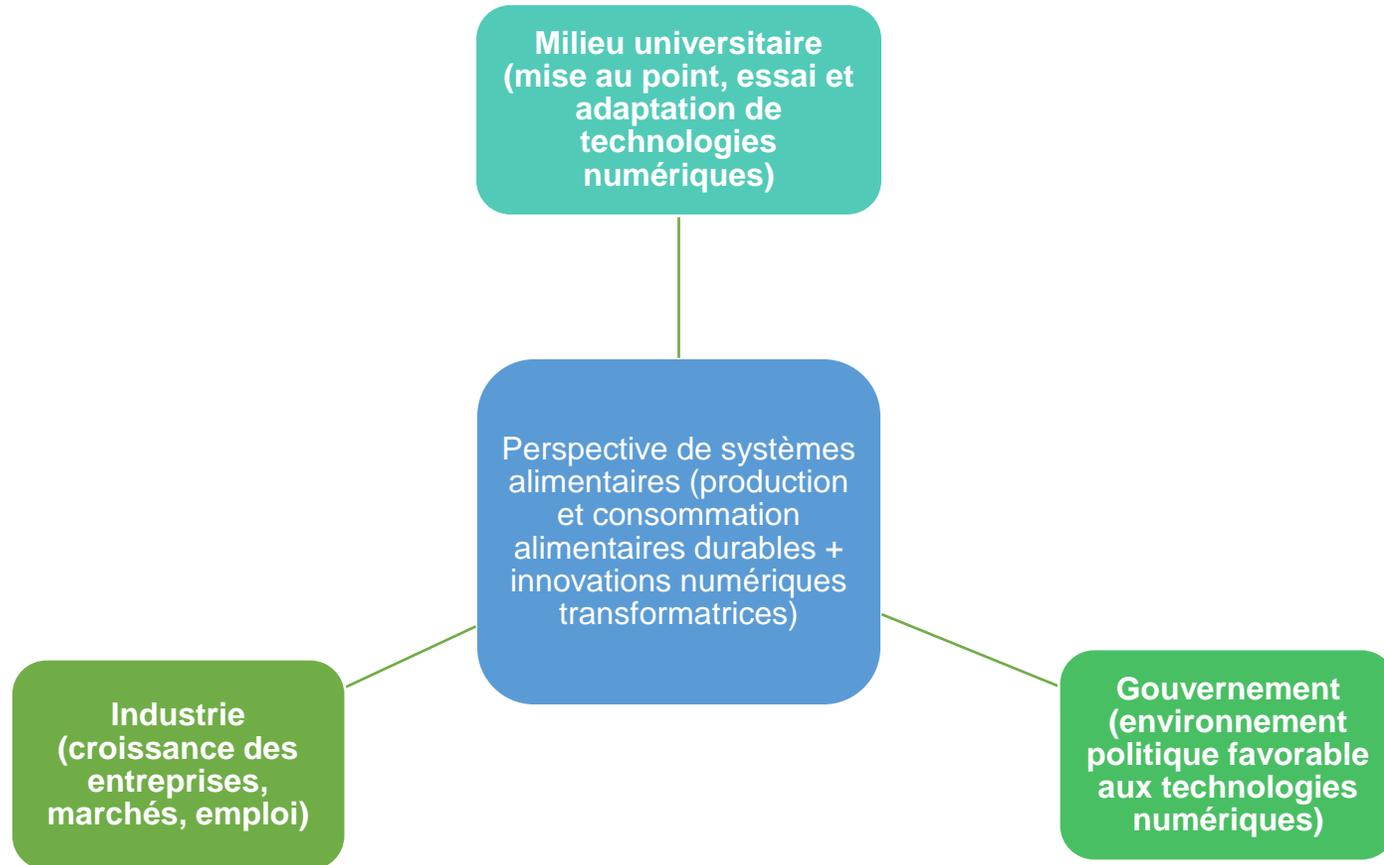


Source: big data.cgiar.org



Source: agrilinks.org

Conception d'AGriDI



Catégories de subventions

1 : co-développement et adaptation de solutions numériques (Min. 150 000 EUR - Max. 300 000 EUR).

Candidats : Universités, pôles technologiques, bureaux de transfert de technologie (scientifiques, innovateurs, etc.).

- Solutions numériques permettant de remédier aux goulets d'étranglement en matière de production agricole : lutte contre les ravageurs, informations géographiques, météo et climat, applications pertinentes contribuant à l'amélioration de la productivité nationale.

Bénéficiaire

PME et coopératives agricoles (**les femmes et les jeunes**)

2 : Innovations numériques permettant d'établir des liens avec le marché (Min. 150 000 EUR - Max. 222,500).

Candidats : Industrie (PME, coopératives agricoles)

- Solutions numériques en vue d'améliorer l'efficacité des liens avec le marché : Mettre à l'essai des modèles commerciaux de produits agricoles / de produits à valeur ajoutée à l'aide de technologies numériques, de plateformes en ligne donnant accès à des intrants agricoles et d'autres activités pertinentes.

Agriculteurs et entreprises agroalimentaires (**les femmes et les jeunes**)

3 : Politiques en faveur de l'innovation numérique (Min. 150 000 - 160 000 EUR).

Candidats : Gouvernement (ministères des TIC, STI, etc.) *en consultation avec les coopératives d'agriculteurs, les entreprises agroalimentaires, la société civile, les PME.*

- Analyses et élaboration de politiques telles que l'analyse et la conception d'incitations favorisant les innovations numériques, la propriété intellectuelle, la cybersécurité, la gestion des données et les questions de confidentialité, entre autres, conduisant à l'amélioration des politiques.

Universités et industrie

Admissibilité à la subvention



Être une entité juridique établie au moins depuis 2017 dans l'un des États membres de la CEDEAO.



Avoir directement mis en œuvre des projets de recherche et d'innovation d'au moins deux subventions supérieures à 75 000 euros en 2018-2020.



Être directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de la proposition, y compris des activités conjointes avec les bénéficiaires.



Possibilité d'inclure d'autres organisations ou individus juridiquement établis et de les faire figurer en tant que « collaborateurs » dans la proposition.



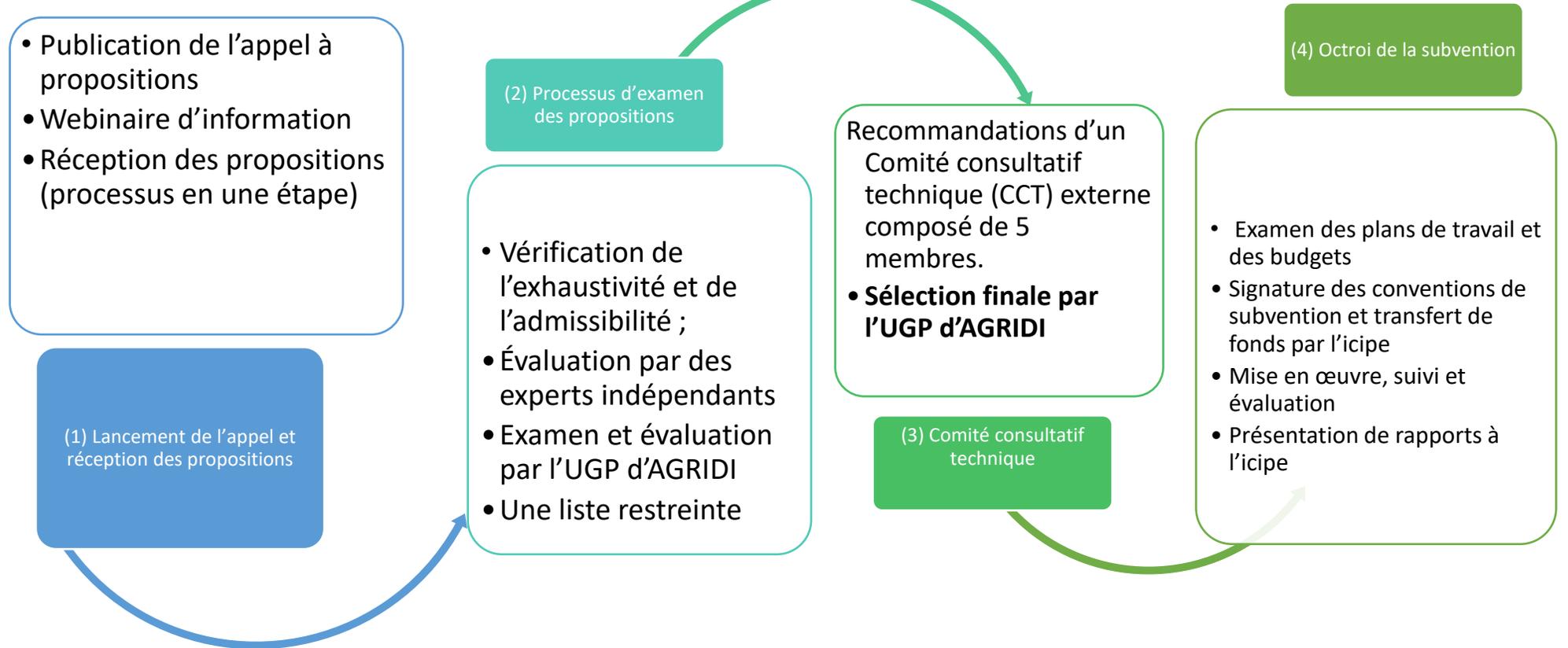
Soumission d'une seule proposition par catégorie de subvention (une seule subvention sera accordée au total).

Critère d'évaluation

En plus d'être inclusives et de tenir compte de la dimension de genre, les propositions doivent démontrer des liens clairs entre les activités et les différents bénéficiaires.

Critère	Score maximum
Pertinence de la proposition par rapport à l'objectif et aux résultats de l'AGriDI	15
Alignement sur les plans de développement nationaux	dix
Faisabilité de la proposition	20
Potentiel d'impact	dix
Innovation	25
Qualité des activités conjointes	dix
Capacité institutionnelle et expérience	dix
TOTAL	100

Processus de sélection des subventions

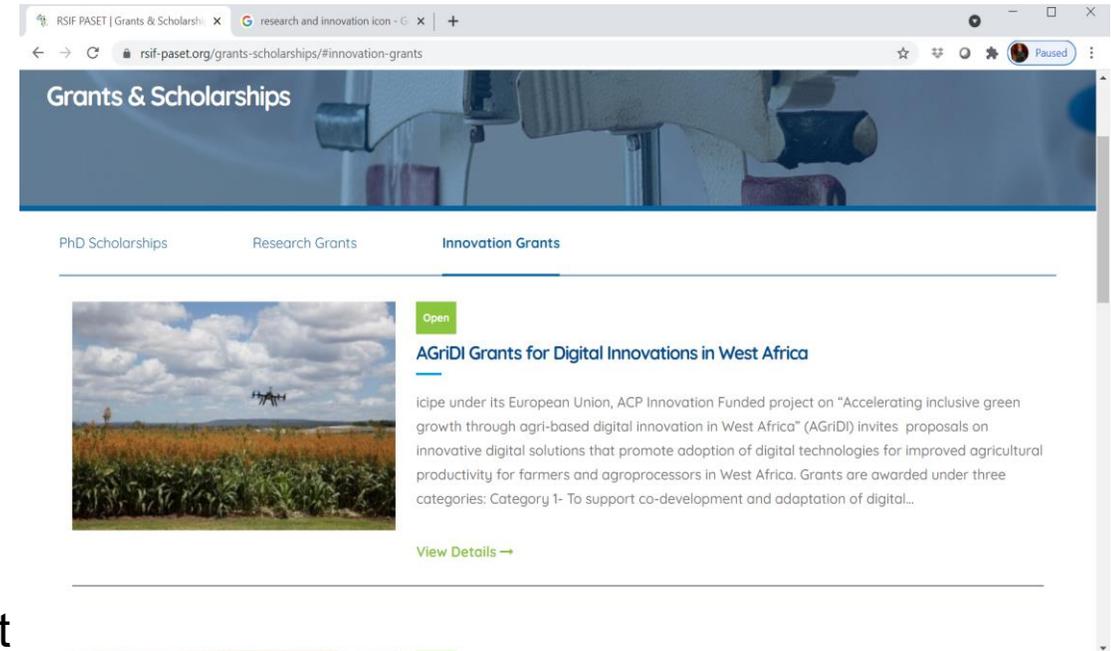


Résultats attendus

- a. Adoption accrue des technologies numériques agricoles par les agriculteurs et les PME, en particulier les femmes et les jeunes.
- b. Liens renforcés entre les communautés de recherche, l'industrie et les acteurs politiques dans le domaine des innovations numériques.
- c. Environnement politique renforcé permettant la mise à l'échelle des innovations numériques dans le secteur agroalimentaire.

Comment soumettre votre proposition

1. Remplissez un formulaire de demande disponible via un système en ligne à l'aide de ce lien : <https://app.rsif-paset.org/rcu/forms/agridi2021.php>.
2. Joignez les documents suivants à votre formulaire de candidature :
 - i. Une proposition complétée (Annexe 1)
 - ii. Matrice de résultats et plan de travail (Annexe 2)
 - iii. Budget du projet (annexe 3)
 - iv. Lettre officielle de soutien du responsable de l'établissement du candidat, une copie d'un (des) certificat (s) officiel (s) d'enregistrement de l'institution, CV d'au moins 3 membres clés de l'équipe.
 - v. Preuve de la gestion des subventions de recherche et d'innovation.
3. Les propositions doivent être rédigées en anglais ou en français.



Date limite de soumission des propositions :
30 juin 2021 ; 23:59 heure normale de l'Afrique de l'Ouest (GMT+1)

Session de questions et réponses



Direct Financial support from:-



Implemented by the OACPS Secretariat



Financed by the European Union



Merci



For more information contact

AGriDI Project Manager

International Centre of Physiology and Ecology (*icipe*)

P.O. Box 30772-00100, Nairobi, Kenya

Tel +254 (20) 8632000

 agridigrants@icipe.org

 @Agridi

 @AgridiAfr